



Administration de Pilotage des Laurentides
Laurentian Pilotage Authority

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

L'Administration de pilotage des Laurentides, en collaboration avec la Corporation des pilotes du Saint-Laurent central, émet un avis restreignant certains départs de navire

Montréal, le 6 mai 2017 – L'Administration de pilotage des Laurentides (APL) en collaboration avec la Corporation des pilotes du Saint-Laurent central (CPSLC) a déterminé hier soir que les navires à quai entre Montréal et Trois-Rivières d'un tirant d'eau de 10 mètres et plus seront restreints à des départs de jour entre 5 h et 16 h. Cette mesure exceptionnelle et temporaire a été prise compte tenu du niveau d'eau élevé et a pour objectif d'assurer la sécurité de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent tout en s'assurant de protéger la population et les propriétés riveraines. Cette mesure sera réévaluée quotidiennement en collaboration avec la CPSLC. L'APL continuera de suivre l'évolution de la situation sur le fleuve Saint-Laurent et la Rivière Saguenay en collaboration avec la Garde côtière canadienne, Transports Canada et les corporations de pilotes.

« Dans ces circonstances exceptionnelles et compte tenu des pressions continues que vivent les riverains depuis l'importante crue des eaux, nous prenons les mesures nécessaires afin que le transport maritime n'aggrave pas la situation et que nous puissions continuer d'assurer la sécurité des services de pilotage et de la navigation », affirme M. Fulvio Fracassi, premier dirigeant de l'APL.

Cette mesure a été prise afin de répondre à l'avis aux navigateurs Q-0276 émis par la Garde côtière canadienne et présentement en vigueur concernant la vitesse sécuritaire des navires.

À propos de l'Administration de pilotage des Laurentides

L'Administration de pilotage des Laurentides (« APL ») est une société d'État fédérale financièrement autonome chargée d'administrer et fournir des services de pilotage maritime sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay. Notre mission consiste à assurer la sécurité de la navigation en fournissant des services de pilotage maritime efficaces à un coût raisonnable en collaboration avec les pilotes, leurs corporations et l'industrie maritime.

- 30 -

Source :

Alain Richard
Directeur exécutif, sécurité et efficacité maritime
Administration de pilotage des Laurentides
Téléphone : 514-283-6320 poste 299
Courriel : alain.richard@apl.gc.ca

Renseignements (médias uniquement) :

Mylène Dupéré
Directrice principale de compte
Hill+Knowlton Stratégies
Cellulaire : 514 833-7880
Courriel : mylene.dupere@hkstrategies.ca